



PRÉFET  
DES ALPES-  
MARITIMES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

L'Actualité de l'État  
dans les Alpes-Maritimes



## LA POLICE AUX FRONTIÈRES AUX AVANT-POSTES DE L'ARRIVÉE DES DÉPLACÉS UKRAINIENS

Le 25 février, dès le lendemain de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les policiers présents à la frontière franco-italienne, ont constaté l'afflux de ressortissants ukrainiens au péage de la Turbie. Immédiatement, la direction départementale de la police aux frontières des Alpes-Maritimes a mis en place un dispositif de recensement de ces déplacés, de recueil d'informations et d'orientation.

En parallèle du contrôle des documents présentés permettant l'accès à notre territoire, les policiers se sont attachés à détecter toute situation de vulnérabilité pouvant présenter un risque de trafic d'êtres humains, avec une attention particulière portée aux enfants.

Pour avoir une analyse précise de la situation, les agents ont sollicité sur place des renseignements concernant les trajets empruntés et la destination envisagée : la majorité des ressortissants Ukrainiens aspiraient à rejoindre l'Espagne ou le Portugal et ceux désirant s'installer en France souhaitaient principalement le faire dans le département.

Au plus fort de la crise, plus de 800 personnes par jour ont franchi la frontière en provenance de l'Ukraine.

Le département des Alpes-Maritimes a été le point d'entrée le plus important du territoire. Ainsi, au 22 juillet, 25 264 personnes fuyant le conflit, majoritairement des femmes et enfants (77 %), ont traversé la frontière franco-italienne.

Si l'essentiel des déplacés sont arrivés par la frontière terrestre, 573 personnes sont aussi arrivées par voie aérienne.

